

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 20 Novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 Novembre 2025**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 9</b>			
<b>Votants : 10</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 10</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHASSAT, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Alexandre CHABAUTY, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Vincent CERISIER.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE, M. Thierry SOYER, M. Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations :

M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Travaux de l'église – Validation du devis pour la mission SPS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de consolidation et de restauration de l'église Notre Dame d'Antigny, il est indispensable de retenir une entreprise pour assurer les missions de coordination sécurité et protection de la santé (SPS).

Considérant les offres reçues des entreprises spécialisées suivantes :

<b>QUALICONSULT</b>	<b>DEKRA</b>	<b>BUREAU VERITAS</b>
16 350 € HT pour l'ensemble du marché	5 900 € pour une tranche donc hypothétiquement 23 600 € pour l'ensemble du marché	16 810 € pour l'ensemble du marché
19 620 € TTC	28 320 € TTC	20 172 € TTC

AR Prefecture

086-218600062-20251120-20112025\_43-DE  
Reçu le 25/11/2025

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49

[mairie@antigny86.fr](mailto:mairie@antigny86.fr)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité de :**

- **RETENIR** l'entreprise QUALICONSULT pour un montant de 19 620 € HT soit 19 620 € TTC
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

Fait à ANTIGNY, le 24 Novembre 2025

Le Maire,  
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49

086-218600062-20251120-20112025\_43-DE  
Reçu le 25/11/2025

[mairie@antigny86.fr](mailto:mairie@antigny86.fr)